RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Égalité-Fraternité

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212900674-20261022-088_26-DE

088/26

EC/IRLB

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 22 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Sonia FLOCH, Éric HUON, Éric LE SCANFF, Frédéric LE SCOUR, Michel LE VEN, Cyrielle MOY, Alexia PHILIPPE, Séverine SUIRE, Hervé TILLY, Gilbert TOUDIC, Édouard TROLES
Absents : Néant
Procuration : Catherine MÉNEZ à Gilbert TOUDIC
Secrétaire de séance : Cyrielle MOY
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2026

Objet : Projet territorial de cohésion sociale 2022-2026 – Avenant de prolongation d'un an

La délibération n°127/20 du 3 février 2022 a validé la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) par la commune avec la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère pour la période 2022-2026. Cette convention inclut également, par extension, le Projet Territorial de Cohésion Sociale, en partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole d'Armorique et le Département du Finistère. Cette convention est signée par l'ensemble des communes du territoire et se termine au 31/12/2026.

La CTG est une démarche partenariale qui traverse toutes les missions et champs d'activité de la Caisse d'Allocations Familiales. Les financements associés à la CTG remplacent au fil de leur renouvellement les Contrats enfance jeunesse (CEJ).

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

La Convention Territoriale Globale a pour objectifs de :

- renforcer la coopération et la gouvernance partenariale,
- faciliter la mobilisation efficiente des fonds publics et éviter les doublons d'intervention,
- améliorer le fonctionnement et planifier le développement des services sur les territoires sur une période pluriannuelle.

Elle contribue ainsi à une plus grande efficience, lisibilité et complémentarité des actions menées en direction des habitants d'un territoire.

Les enjeux contenus dans la convention « Projet Territorial de Cohésion Sociale » 2022-2026 :

- des droits et des services variés, favorisant proximité et mobilité sur l'ensemble du territoire ;

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212900674-20261022-088_26-DE

Un accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle qui prend en compte de façon transversale l'ensemble des besoins pour rendre chacun acteur de son projet de vie :

- un territoire solidaire, où l'on se sent bien et où chacun trouve sa place

Il est proposé de reporter d'un an la fin de la convention, au 31 décembre 2027, par avenant afin de prendre le temps de l'évaluation et de la construction d'un nouveau partenariat entre la CAF, les communes, l'agglomération et les partenaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **de reporter au 31 décembre 2027 la convention « Projet Territorial de Cohésion Sociale » avec la CAF, les 26 communes, le CCAS de Morlaix, la MSA et le Département du Finistère.**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant, à signer, l'avenant à la convention y afférente ainsi que toutes pièces administratives.**

Pour extrait conforme,

MAIRIE DE GUERLESQUIN 29 (Finistère)

Le Maire,

Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY